



Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme





© Organisation mondiale de la Santé 2004. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA. Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Tous droits réservés. Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé auprès de l'équipe Marketing et diffusion, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone : +41 22 791 2476 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; adresse électronique : bookorders@who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées à l'unité Publications, à l'adresse ci-dessus (télécopie : +41 22 791 4806 ; adresse électronique : permissions@who.int).

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA ou du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes ou de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA ou le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA ou le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme ne garantissent pas l'exhaustivité et l'exactitude des informations contenues dans la présente publication et ne sauraient être tenus responsables d'aucun préjudice subi à la suite de leur utilisation.

Catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS.

VIH/SIDA - défendons les droits humains.

- 1. Infection à VIH psychologie 2. SIDA psychologie 3. Préjugé
- 4. Droits homme 5. Ouvrage de vulgarisation 6. Dessin animé
- I. Organisation mondiale de la Santé II. ONUSIDA III. UNHCR.

ISBN 92 4 259114 9 (Classification NLM: WC 503.7)

Unités responsables :

Helena Nygren-Krug Conseiller pour la Santé et les droits humains

Département Ethique, commerce, droits humains et législation (ETH)

Développement durable et milieux favorables à la santé (SDE)

Organisation mondiale de la Santé (OMS) www.who.int/hhr

Christina Meinecke
Spécialiste des droits humains
Groupe antidiscrimination
Haut Commissariat des Nations Unies
aux Droits de l'Homme (HCDH)
www.unhchr.ch

Miriam Maluwa

Conseillère en droit et droits humains Bureau de la Directrice

Département de Mobilisation sociale et information

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) www.unaids.org

Scénario:

Ian Grubb, Bebe Loff, Miriam Maluwa, Christina Meinecke, Helena Nygren-Krug et Tanya Norton

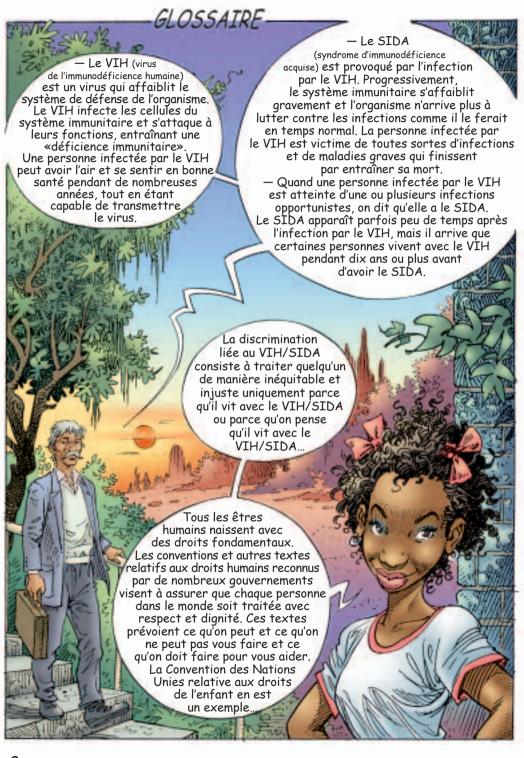
Dessins:

Mohamed Aouamri

Imprimé en France.

Nous remercions pour leurs observations, leurs suggestions et autres contributions: Theresita Bagasao, Colin Bailey, Anjana Bhushan, Maria Monica Bolis, Dominique Bush, Alex Capron, Andrew Cassels, Marie-Claude Chartier, Yves Charpak, La Châtaigneraie School, Nathalie Drew, Fatimah El Awa, Manuela Enwerem, Stu Flavell, Peter Ghys, Asako Hattori, Catherine Howse, Robert Husbands, Elena Ippoliti, Gesa Kupfer, B.S. Lamba, Paulo Lyra, David Miller, Mona Al-Modhwahi, Lisa Oldring, David Patterson, Annette Peters, Majeda Sabha, Andy Seale, Winnie Mpanju - Shumbusho, Lene Wendland, Elena Wright, Isabelle De Zoysa.





































































RAPPELEZ-VOUS ...

Le VIH ne peut pas se transmettre en serrant la main de quelqu'un, en le touchant, en l'embrassant, en le caressant, ni en toussant, en éternuant, en allant aux toilettes, ou à la piscine, ou en partageant la vaisselle ou le lit de quelqu'un; il ne peut pas être transmis par les aliments, les draps ou les vêtements ni par les piqûres de moustiques.

e VIH se transmet (c'est-à-dire qu'il passe d'une personne à une autre) par l'échange de liquides organiques infectés :

— lors d'un rapport sexuel non protégé (c'est-à-dire sans préservatif) avec une personne infectée ;

— par du matériel non stérilisé, notamment des aiguilles, des seringues, des lames de rasoir ou autres précédemment utilisés par une personnes infectée ;

 par la transfusion de sang ou de produits sanguins infectés contenant le virus;
 par une mère infectée à son enfant pendant la grossesse, lors de l'accouchement ou par le lait

maternel:

Chacun a le droit à l'information, y compris à l'information concernant le VIH/SIDA. Nous devons être informés et parler ouvertement du VIH/SIDA pour éviter l'infection et aider ceux qui sont déjà infectés.

Les personnes vivant avec le VIH/SIDA ont le droit d'être traitées avec respect et dignité; elles doivent être traitées comme n'importe qui d'autre.

Tous les gouvernements sont tenus de promouvoir et de protéger les droits humains. Ils ne doivent pas appliquer de politique discriminatoire.

Le droit de ne pas être victime d'une discrimination pour quelque raison que ce soit (race, couleur, sexe, religion, croyance, origine, état de santé ou préférences sexuelles) est un droit fondamental de la personne humaine dont chacun doit jouir et que tous doivent respecter.

La discrimination est injuste et condamnable, elle équivaut à une violation des droits d'une autre personne. Ceux qui adoptent une attitude discriminatoire doivent être tenus pour responsables de leurs actes...

Les personnes vivant avec le VIH peuvent aider tout le monde à mieux comprendre le VIH et le SIDA et à ne pas en avoir peur. Elles peuvent aider les autres à prendre des mesures pour se protéger eux-mêmes et protéger leur entourage.

Défendons les droits humains, prenons des mesures contre la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH/SIDA!

On peut faire changer les choses!...

NOTEZ ICI VOS PROPRES IDÉES SUR CE QUE VOUS POURRIEZ FAIRE...





